



Réseau « Contrats publics dans la globalisation juridique »

Séminaire du 22 mai 2015 à Barcelone

« Les biens publics comme leviers du développement économique »

(Programme provisoire)

9h00-13h00

Avant-propos et accueil

Jean-Bernard Auby, *Sciences-Po Paris*, président du réseau « Contrats publics dans la globalisation juridique »

Marta Franch, *Profesora de derecho administrativo, Universidad Autónoma de Barcelona (Espagne)*

Antony Taillefait, *Professeur de droit public à l'Université d'Angers (France)* : Présentation des difficultés à identifier la notion de bien public en droit comparé. Les liens de cette notion avec celle de contrat public.

Partie 1 : L'évolution des régimes des biens publics

L'évolution du régime des biens publics en Espagne par **Marta Franch**, *Profesora de derecho administrativo, Universidad Autónoma de Barcelona* et **Lina Reyes**, doctorante à *Universidad Autónoma de Barcelona*

L'évolution du régime des biens publics en Italie par **Valentina Giomi**, *Professore di Diritto amministrativo, Università di Pisa (Italie)*

L'évolution du régime des biens publics en *Common Law* (intervenant à déterminer)

Tour de table sur les autres évolutions nationales

Partie 2 : L'eupéanisation des régimes des biens publics

L'impact du droit de l'Union européenne sur le régime des biens publics

L'impact du droit de la Convention européenne des droits de l'homme par **Aurélien Vandeburie**, *Maitre de conférences à l'Université Libre de Bruxelles - Avocat au barreau de Bruxelles*

Tour de table sur les autres ordres juridiques nationaux

11.50 - 13h Visite guidée de l'hôpital de Sant Pau

13h00 -15h00 : Déjeuner et réunion du comité de pilotage du réseau

15h00-18h00

Partie 3 : Bien public : concept et notion juridique

Tour de table à propos des questions suivantes : Dans les ordres juridiques, les biens sont-ils distingués selon qu'ils appartiennent ou non à une personne publique ? Dans l'affirmative, comment ces biens sont-ils définis ? Existe-t-il une notion de « bien public », de « domaine public », de « bien d'utilité publique » ? Sa définition est-elle conceptuelle ou énumérative, par exemple à partir d'un recensement cadastral ? Cette distinction aboutit-elle à l'application de régimes juridiques différents ? Dans la négative, les biens affectés à une fin d'utilité publique sont-ils l'objet d'une catégorie particulière ? Existe-t-il un droit de propriété publique ? Les conditions de l'appartenance des biens publics à une personne juridique sont-elles variables selon la nature de cette personne juridique ?

Partie 4 : Les régimes des catégories de biens publics

Droit comparé des régimes des mobiliers urbains, **Vincenzo De Gregorio**, Maître de conférences, *Sciences-Po Paris*

Table ronde relative aux régimes nationaux des plages

Conclusions : Antony Taillefait, *Professeur de droit public à l'Université d'Angers* et **Aurélien Vandeburie**, *Maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles - Avocat au barreau de Bruxelles*